



Place de parking et cabinet dentaire

Par **Eliaw**, le **08/06/2013** à **22:12**

Bonjour ,

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Ma belle-mère est chirurgien dentiste dans un immeuble en copropriété depuis de très nombreuses années , elle possède également un autre appartement dans cet immeuble. Elle n'a jamais rencontré aucun soucis.

Or depuis 6 mois environ , de nouveaux propriétaires lui font vivre un enfer.

Ils harcèlent tous ces patients qui se garent sur le parking. il est vrai qu'il n'y a que 15 places pour 30 appartements mais le problème est là depuis la création de l'immeuble.

Je me suis fait moi-même "harponné" par la femme alors que je portais mon bébé dans les bras.

Ils vont jusqu'à aller chercher les patients dans la salle d'attente leur ordonnant de déplacer leur voiture , véhicule qui ne gêne en rien le passage mais qui les empêchent eux propriétaires de se garer.

ils sont très agressifs et montent la garde depuis leur balcon et le hall de l'immeuble. Ils ont décidé d'apposer des panneaux stationnements interdits sauf résidents sur les murs, ainsi qu'au abords de la copropriété , ils laissent des messages dans le couloir invectivant aux patients de sa garer ailleurs . Le syndi est au courant de cette situation mais ils ne font rien du tout .

On dirait qu'ils considèrent l'immeuble comme leur maison. Le monsieur a décidé aujourd'hui de tailler les haies et veut faire voter à la prochaine AG la rupture du contrat qui lie la copropriété aux paysagistes.

Ce ne sont que quelques exemples , il faut noter qu'ils ne disent absolument rien aux patients du podologue qui se trouve dans ce même immeuble.

Rien n'est précisé dans la règlement intérieur concernant ces places de parking.

Ma belle-mère prend sa retraite dans un an et souhaite terminer sa carrière aussi calmement que possible.

Que peut elle faire pour que ces personnes se calment? est elle dans son droit ou ce sont eux qui le sont?

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **08/06/2013** à **23:47**

bjr,

en principe les places de parking d'une copro sont prévus pour les occupants de la copro et non pour les patients des cabinets dentaires.

bien sur cela doit figurer sur le r.c. et matérialisé par des panneaux sur le parking. il faut

savoir si les places sont privatives ou non.
le parking est une partie commune de la copropriété et appartient exclusivement aux copropriétaires.
cdt

Par **HOODIA**, le **09/06/2013** à **09:10**

Le droit de stationner appartient à la copro, et de par ce fait aux résidents .
Vous avez 15 parkings pour 30 appartements ...
Le RC ne peut empêcher l'exercice du cabinet dentaire ou de celui du Podologue , mais ne donne aucun droit de plus!
Le changement de "fournisseur" concerne le Conseil syndical et le syndic.....

Par **Eliaw**, le **09/06/2013** à **10:40**

Rien n'est inscrit dans le règlement de la copropriété et les panneaux ont été installés sans avis des autres copropriétaires. Il y a d'autres méthodes que de venir agresser les gens. Ont-ils le droit de terroriser tout un immeuble ?? Ne peut-elle rien faire contre ces méthodes ? Cela a des répercussions sur son activité

Par **youris**, le **09/06/2013** à **10:43**

bjr,
le changement de prestataires d'une copropriété est de la compétence de l'assemblée générale sauf si l'a.g. a voté une délibération déléguant ce pouvoir au conseil syndical et/ou syndic avec un plafond maximal.
généralement les espaces verts étant un poste important dans une copro c'est l'a.g. qui est compétente.
cdt

Par **janus2fr**, le **09/06/2013** à **10:47**

Bonjour,
Votre belle-mère a-t-elle officiellement saisi le syndic (donc par LRAR) de cette situation ? Car vous dites qu'il est au courant et ne fait rien, mais si personne ne lui demande de faire quelque chose, c'est un peu logique...

Par **HOODIA**, le **09/06/2013** à **15:28**

La pose et la facturation des panneaux " réservé aux résidents" doit se retrouver chez le syndic qui est de par ce fait au courant ...

Il est possible qu'un projet de fermeture de l'espace des parkings par bip soit aussi une solution ?

L'unique façon de percer l'abcès est de mettre à l'ordre du jour les questions :parkings et fournisseurs .

Lorsque vous parlez de " ils " ? : le conseil syndical ?